

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 19 août 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf août à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 08

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation :

08/07/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent

Délibération 2025-08D08 – Requête en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble – Madame Laëtitia VIGUET-CARRIN et Madame Françoise VIGUET-CARRIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une requête en annulation déposée le 09 juillet 2025 devant le Tribunal administratif de Grenoble par Madame Laëtitia VIGUET-CARRIN et Madame Françoise VIGUET-CARRIN.

Cette requête vise à :

- Annuler l'arrêté accordant le permis de construire PC 07309424D1023 délivré le 25 février 2025 par la commune de CREST-VOLAND à la SCI HAMA, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 12 mai 2025.
- Donner injonction à la commune de CREST-VOLAND d'annuler l'autorisation d'urbanisme à la SCI HAMA pétitionnaire.
- Condamner la commune de CREST-VOLAND à verser à Madame Laëtitia VIGUET-CARRIN la somme de 3 000 euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1),

Le conseil municipal après avoir délibéré, par 6 voix pour et 2 abstentions (Pierre SOCQUET-JUGLARD et Jean-Baptiste MALINVERNO, au motif qu'une médiation serait à privilégier)

- Autorise le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête susvisée,
- Désigne Maître Walter SALAMAND – avocat – SELAS FIDUCIAL LEGAL BY LAMY à Lyon, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

